



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 12 – 20 AVRIL 2018

CAPC		
SOMMAIRE	Compte rendu de l'instance de commandement et de la CAPC n°1 (DSD) du 19 avril 2018	6 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Deux mouvements d'administrateurs supérieurs et deux d'administrateurs.
- ⇒ Quatre promotions dans l'emploi d'administrateur supérieur avec une durée moyenne sous le statut d'emploi d'administrateur de 6 ans.
- ⇒ Deux promotions dans le statut d'administrateur : *Félicitations aux premiers promus dans le statut d'emploi pour 2018 !*

L'instance de commandement était présidée par le directeur général, M. Rodolphe GINTZ, entouré de la sous-directrice A, du chef du bureau A2 et de ses collaborateurs.

L'USD-FO était représentée par Luc PERIGNE, administrateur et Laurence VERCRUYSEN, DSD2.

LES MOUVEMENTS

► Les mouvements réalisés ce jour permettent notamment de mettre en place le nouvel organigramme des DI.

Dorénavant, le poste d'adjoint interrégional est pourvu dans 7 circonscriptions : Antilles/Guyane, Hauts de France, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier et Paris.

La montée en charge des pôles rend nécessaires ces nominations.

► Les 142 emplois d'administrateurs ne sont pas pourvus. Le directeur général considère que le nombre actuel de nominations correspond aux besoins estimés d'emplois de direction pour la DGDDI.

► S'agissant du poste directeur du SCL, il souhaite qu'il soit pourvu par un administrateur issu des rangs douaniers. A titre général, il souhaite que les administrateurs aient une expérience dans une autre administration.

► Enfin, un administrateur de l'Inspection des services est nommé référent Déontologie, laïcité et lancement d'alerte.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Félicitations à nos collègues promus et à ceux qui vont connaître une nouvelle affectation.

L'USD-FO pense pour sa part que d'autres postes sous statut d'emploi peuvent être au moins provisoirement créés pour renforcer les équipes managériales en place afin de piloter les changements d'organisation liés au PSD, aux projets couverts par Ambition DG ou appelés par le BREXIT et ce qu'il ressortira de CAP 2022 pour la DGDDI.

Sans ignorer la recherche de concomitance avec les vagues de centralisation comptable, l'USD-FO appelle aussi à ne pas trop retarder les nominations pour les circonscriptions interrégionales sans adjoint DI. On peut penser que les besoins dans ces DI de l'Ouest et du Centre (Bordeaux, Nantes, Normandie, Dijon, Paris Aéroports) sont quasiment les mêmes que dans celles déjà pourvues à l'Est.

La direction générale obtiendra d'autant plus facilement des mobilités externes pour ces cadres dirigeants douaniers si :

- les conditions statutaires, financières et l'intérêt des fonctions sont attractives ;
- les modalités de réintégration à la DGDDI au terme de l'expérience sont précisées et cadrées dès le début.

Le GRAF DPSD peut également constituer un outil statutaire à développer pour pousser les administrateurs douaniers à enrichir leur parcours avec une expérience dans une autre administration. Si au contraire l'expérience dans une autre administration doit se faire en tant que DSD1, avec renonciation au statut d'emploi et un engagement unilatéral, les candidatures seront probablement plus clairsemées.

L'ACCÈS AU STATUT D'ADMINISTRATEUR

Cette instance a été l'occasion de rappeler le dispositif mis en place l'année dernière.

Le processus commence par un entretien avec un directeur interrégional ou un sous-directeur d'administration centrale, qui permet aux candidats de présenter leurs motivations, aborder de nombreuses questions.

L'entretien donne lieu à un compte rendu transmis à la commission de sélection.

A l'issue des entretiens, cette commission réunit le directeur général adjoint, la sous-directrice A, 5 DI et 1 autre sous-directeurs. Elle classe les candidats en trois catégories :

- ceux qui accéderont au statut ; à ce stade du processus, il s'agit pour l'administration de constituer un vivier, pas de nommer immédiatement les DSD.
- ceux qui n'y accéderont pas (même si cela n'est jamais complètement définitif par principe, il n'est pas envisagé de nouvel examen des candidatures).

- ceux placés dans « la zone grise », c'est à dire les DSD qui pourraient rejoindre le vivier après avoir satisfait à un point complémentaire, notamment en terme de poste.

La sous-directrice A ou le chef du bureau A2 mène ensuite des entretiens de restitution pour présenter la décision et expliquer les motivations de la commission, notamment dans les cas de refus. Les perspectives de la suite de la carrière y sont également abordées.

Ceux qui expriment auprès de la sous-direction A un refus de postuler peuvent revenir sur leur position s'ils changent d'avis. Ceux qui sursoient à leur candidature sont contactés l'année suivante.

Il a été indiqué également que des courriers seraient envoyés aux promotions d'IP plus anciennes qui n'ont pas bénéficié du dispositif. Celui-ci a concerné l'année dernière plus de vingt DSD relevant de la sélection de l'année 2004 et des années proches (antérieures et postérieures).

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD-FO se félicite de cette démarche de transparence.

Dans le cadre du "Plan managérial directionnel" en cours de finalisation, il nous semble possible d'aller plus loin.

Il nous semble utile de valoriser les exercices d'évaluation des DSD précédant l'année de l'entretien pour la constitution du vivier.

Il s'agirait de prévoir que la grille d'évaluation des qualités managériales utilisée pour les administrateurs soit remplie et jointe au CREP, sur 3-4 ans.

L'objectif est que les candidats ne découvrent par lors des entretiens de restitution que l'administration a des attentes dont il ne lui a jamais été fait part les années précédentes.

Les candidats comme l'administration y gagneraient encore en qualité de dialogue, offrant à chacun les moyens de valoriser au mieux ses capacités et réduisant au minimum pour l'administration la liste de la "zone grise".

► Deux collègues ont été mutés, sur la base de leurs profils. A titre général, les 7 postes proposés ont attiré peu de candidatures.

Il a été rappelé que lorsque des contrats moraux sont pris sur certains postes spécifiques à enjeu, il était important de conserver la stabilité nécessaire pour consolider certains chantiers.

► A également été abordée la question des affectations des IPIS. Cette année, il a été décidé de ne pas conduire d'entretiens pour l'ensemble des postes proposés, car cela avait complètement désorganisé la scolarité l'année dernière.

L'école n'a pas souhaité reconduire le même dispositif, avec un espace-temps trop conséquent.

Les postes seront attribués en fonction des vœux exprimés, des CV et des profils.

Le fait de se renseigner sur un poste n'augure rien sur la décision à venir.

Enfin, il n'est pas certain que ce dispositif sera reconduit l'année prochaine.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD-FO se félicite que le dispositif de cette année ne soit pas strictement reconduit l'année prochaine. Il pourrait laisser penser que la sous-direction A durcit sa politique RH à l'égard de ses cadres.

Par ailleurs, il convient de ne pas décourager les candidats à l'IP, les contraintes familiales étant un point important pour eux, en complément de leur motivation professionnelle.

Pour toute question relative aux instances de commandement et aux CAPC, n'hésitez pas à contacter vos représentants plusieurs jours avant la date de la CAPC, pour garantir un meilleur suivi de votre situation.

COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre de : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons			- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €			
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) : trimestriel annuel : **REmplir le FORMULAIRE**

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

<http://www.sncd.info/>

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr